

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°21 du 19 juin 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°39**

**INSTRUCTION N° 0-31399-2009/DEF/EMM/PRH**

modifiant l'instruction n° 102/DEF/EMM/RH/PRH du 4 février 2005 relative aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de la marine nationale.

*Du 10 juin 2009*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « politique des ressources humaines ».*

**INSTRUCTION N° 0-31399-2009/DEF/EMM/PRH modifiant l’instruction n° 102/DEF/EMM/RH/PRH du 4 février 2005 relative aux normes médicales d’aptitude applicables au personnel militaire de la marine nationale.**

*Du 10 juin 2009*

NOR D E F B 0 9 5 1 1 9 7 J

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Deux annexes.

*Précédent Modificatif :*

Instruction n° 0-73252-2008/DEF/EMM/PRH du 29 septembre 2008 (BOC N° 40 du 24 octobre 2008, texte 13.).

*Texte modifié :*

Instruction n° 102/DEF/EMM/RH/PRH du 4 février 2005 (BOC, 2005, p. 792. ; BOEM 323.6, 620-4.1.6.2) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°21 du 19 juin 2009, texte 39.

---

L’instruction n° 102/DEF/EMM/RH/PRH du 4 février 2005 est modifiée comme suit :

Remplacer les annexes III. et V. par les annexes jointes.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*le contre-amiral,  
adjoint au sous-chef d’état-major ressources humaines,*

Jérôme RÉGNIER.

ANNEXE III.  
**PERSONNEL NON OFFICIERS.**

1. CONDITIONS MÉDICALES D'APTITUDE À L'ÉCOLE DES MOUSSES.

APTITUDE À L'ADMISSION.	S	I	G	Y	C	O	P	POINTS PARTICULIERS.
Mousses	3	2	2	3	3	2	1	(3) (11)

2. CONDITIONS MÉDICALES D'APTITUDE POUR L'ADMISSION ET LE MAINTIEN DANS LES MÉTIERS ET SPÉCIALITÉS OUVERTES AU RECRUTEMENT.

CODE.	MÉTIERS DE QMF.	S	I	G	Y	C	O	P	TEXTES DE RÉFÉRENCE ET POINTS PARTICULIERS.
BUREAUTIQUE	Bureautique	3	2	2	5	3	2	1	
FUSILIER MARIN	Fusilier	2	2	2	3	3	2	1	(4) (10) (11)
MACHINE	Machine	2	2	2	5	3	2	1	
MAINTENANCE AE	Maintenance aéronautique	3	2	2	5	3	2	1	
OPS NAVALES	Opérations navales	2	2	2	3	2	2	1	
PISTE PONTVOL	Piste pont d'envol	2	2	2	2	2	2	1	
POMPIER	Pompiers	2	2	2	3	3	2	1	(15)
PONT	Pont	2	2	2	3	2	2	1	
RESTAURATION	Restauration	3	2	2	5	3	2	1	(9)

SPÉCIALITÉS.		S	I	G	Y	C	O	P	TEXTES DE RÉFÉRENCE ET POINTS PARTICULIERS.
CODE.	SPÉCIALITÉ.								
ARMAE	Maintenance armement aéronautique	2	2	2	5	3	2	1	
ASCOM	Assistant du commandement								
ATNAV	Spécialiste d'atelier naval	2	2	2	4	3	2	1	(8)
AUSPB	Auxiliaire des services des ports et bases	3	2	3	5	5	3	1	
AVIONIQ	Maintenance avionique aéronautique	3	2	2	5	3	2	1	
COMLOG	Comptable logisticien								
CONTA	Contrôleur d'aéronautique	2	2	2	3	2	2	1	(7)
DEASM	Détecteur anti-sous-marins	2	2	2	3	2	2	1	(3)
DENAE	Radariste navigateur aérien								Réf. p) et q)
DETEC	Détecteur	2	2	2	3	2	2	1	(3)
ELARM	Électronicien d'armes	2	2	2	3	3	2	1	
ELBOR	Électrotechnicien de bord d'aéronautique								Réf. p) et q)
ELECT	Électrotechnicien	2	2	2	5	3	2	1	
FUSIL	Fusilier	2	2	2	3	3	2	1	(4) (10) (11)
GECOLL	Gérant de collectivité								(9)
GESTRH	Gestionnaire des ressources humaines								
GUETF	Guetteur de la flotte	2	2	2	3	2	2	1	(2) (11)
INFIR	Infirmier	3	2	2	5	3	2	1	
MANEU	Manœuvrier	2	2	2	3	2	2	1	(2) (8)
MAPOM	Marin pompier de Marseille	1	1	2	3	3	2	1	(11)

MARPO	Marin pompier	2	2	2	3	3	2	1	(8) (11) (14)
MEARM	Mécanicien d'armes	2	2	2	3	3	2	1	
MECAN	Mécanicien naval	2	2	2	5	3	2	1	(8)
METOC	Météorologiste-océanographe	3	2	2	3	2	2	1	(2)
MUSIF	Musicien de la flotte (y compris BAGADOU)	3	2	2	5	5	2	1	
NAVIT	Navigateur-timonier	2	2	2	3	2	2	1	(2) (11)
PHOTO	Photographe audiovisuel	3	2	2	3	2	2	1	
PILAV (EOPAN)	Pilote d'aéronautique navale								Réf. p) et q)
PLONG	Plongeur démineur	1	1	1	3	2	2	1	(11) Réf. t)
PORTEUR	Maintenance porteur aéronautique	2	2	2	5	3	2	1	
SITEL	Systèmes d'information et des télécommunications	3	2	2	5	3	2	1	(3)
SPORT	Moniteur de sport	1	1	2	3	5	2	1	Réf. m)
VOILE	Sportif de haut niveau - voile	1	1	2	4	3	2	1	

Un examen psychologique est exigé à la sélection pour les maistranciers

VOLONTAIRES .		S	I	G	Y	C	O	P	TEXTES DE RÉFÉRENCE ET POINTS PARTICULIERS.
CODE.	SPÉCIALITÉ.								
EQUIV	Équipage	3	2	2	5	5	3	1	
MAPOV	Pompier volontaire	1	1	2	3	3	2	1	(11)
OPNAV	Opération et navigation	3	2	2	5	3	2	1	(3)
SELOG	Sécurité et logistique	3	2	2	5	4	3	1	
VIVRE	Alimentation	3	2	2	5	5	3	1	(9)

### 3. CONDITIONS MÉDICALES D'APTITUDE POUR L'ADMISSION ET LE MAINTIEN DANS LES SPÉCIALITÉS RÉSERVÉES AU RECRUTEMENT INTERNE.

CODE.	SPÉCIALITÉ.	S	I	G	Y	C	O	P	TEXTES DE RÉFÉRENCE ET POINTS PARTICULIERS.
EMPRO	Électromécanicien de propulsion de sous-marin	2	2	2	5	2	2	1	Réf. i) et j)
HYDRO	Hydrographe	2	2	2	3	2	2	1	(2) (3)
INSEN	Inspecteur de la sûreté navale	2	2	3	5	3	2	1	(3)

### 4. CONDITIONS MÉDICALES D'APTITUDE POUR LE MAINTIEN DANS LES SPÉCIALITÉS NON OUVERTES AU RECRUTEMENT.

CODE.	SPÉCIALITÉ.	S	I	G	Y	C	O	P	TEXTES DE RÉFÉRENCE ET POINTS PARTICULIERS.
AGPOS	Agent postal	3	2	2	5	5	3	1	
ASFOY	Assistant de foyer	3	2	2	5	5	2	1	
CAVO-	Charpentier voilier d'atelier militaire de la flotte	2	2	2	3	2	2	1	

COMMI	Commis aux vivres	3	2	2	5	5	2	1	(9)
COTO-	Conducteur automobile	3	2	3	4	3	2	1	Réf. c)
CUISI	Cuisinier	3	2	2	5	5	2	1	(9)
DARAE	Électronicien d'aéronautique	3	2	2	5	3	2	1	
ELAER	Électromécanicien d'aéronautique	2	2	2	5	3	2	1	
EQUIM	Équipage (postes à terre en métropole)	3	2	3	5	5	3	2	(11)
FOURR	Fourrier	3	2	2	5	5	2	1	
INFOR	Informaticien d'informatique générale	3	2	2	5	3	2	1	
INFSM	Informaticien d'informatique spécifique branche sous-marin	2	2	2	5	3	2	1	Réf. i) et j)
MANAE	Manutention aéronautique	2	2	2	2	2	3	1	(11)
MANE-	Manœuvrier de base navale	2	2	2	3	2	2	1	(2)
MAPO-	Marin pompier des ports	1	1	2	2	2	2	1	
MAPOP	Marin pompier des ports	1	1	2	3	3	2	1	(11)
MECAE	Mécanicien d'aéronautique	2	2	2	5	3	2	1	
MECBO	Mécanicien de bord d'aéronautique								Réf. p) et q)
MEDE-	Mécanicien électricien de base navale	2	2	2	5	3	2	1	
MEFE-	Mécanicien électricien d'atelier militaire de la flotte (AMF)	2	2	2	5	3	2	1	
MELO-	Mécanicien électricien de centre automobile	2	2	2	5	3	2	1	
MOCO-	Moniteur de conduite automobile	3	2	3	3	3	2	1	Réf. c)
MONAT	Moniteur d'atelier	2	2	2	5	3	2	1	
MOTEL	Maître d'hôtel	3	2	2	5	5	2	1	(9)
MUFO-	Musicien des forces maritimes	3	2	2	5	5	2	1	
MUPO-	Musicien des ports	3	2	3	5	5	2	1	
PRODE	Protection défense	2	2	2	3	3	3	1	(10) (11)
RADIO	Radiotélégraphiste	3	2	2	5	5	1	1	(3)
RESTAU	Restauration	3	2	2	5	5	2	1	(9)
SECRE	Secrétaire militaire	3	2	2	5	5	2	1	
SEMA-	Guetteur sémaphorique des ports	2	2	2	3	2	2	1	(2)
SERGE	Service général	3	2	2	5	5	3	1	(11)
SUMO	Surveillant moniteur	3	2	2	5	5	2	1	
TAILL	Tailleur	3	2	2	5	5	2	1	
TIMON	Timonier	2	2	2	3	2	2	1	(2) (3)
TRAFI	Transfiliste	3	2	3	5	5	2	1	(3)
TRANS	Transmetteur	3	2	3	5	5	2	1	(3)

5. CONDITIONS MÉDICALES D'APTITUDES POUR L'ADMISSION DANS CERTAINS CERTIFICATS ET MENTIONS AYANT DES EXIGENCES PHYSIQUES DIFFÉRENTES DE LA SPÉCIALITÉ D'ORIGINE.

CODE	SPÉCIALITÉ	S	I	G	Y	C	O	P	TEXTES DE RÉFÉRENCE ET POINTS PARTICULIERS
CANALBRUIT-	Certificat d'analyse acoustique	2	2	2	3	2	1	1	
CCLASBRUIT	Certificat classificateur de bruiteurs	2	2	2	3	2	1	1	
CCM	Certificat d'opérateur en vol "conduite machine" à bord des SUPER FRELON, avions de patrouille et avions de surveillance maritime								Réf. <i>p</i> ) et <i>q</i> )
CCOMANDDO	Certificat de commando	1	1	2	3	2	2	1	(11) (12)
CCYNEXPLO	Certificat d'équipe cynotechnique d'aide à la recherche et à la détection des explosifs	2	2	2	3	3	2	1	(11)
CCYNSTUP	Certificat d'équipe cynotechnique d'aide à la recherche et à la détection de stupéfiants	2	2	2	3	3	2	1	(11)
CDIRPONSUP	Directeur de pont d'envol (supérieur)	2	2	2	2	2	2	1	(3) (11)
CDIRPONVOL	Directeur de pont d'envol	2	2	2	2	2	2	1	(3) (11)
CMAITCHIEN	Certificat de maître chien	2	2	2	3	3	2	1	(11)
COPECOUT1	Certificat d'opérateur d'écoute du 1er degré	3	2	2	5	3	1	1	
COPECOUT2	Certificat d'opérateur d'écoute du 2e degré	3	2	2	5	3	1	1	
COPV	Stage d'opérateur en vol à bord des hélicoptères et avions de surveillance maritime								Réf. <i>p</i> ) et <i>q</i> )
CPLONGHELI	Certificat de plongeur d'hélicoptère								Réf. <i>p</i> ) et <i>q</i> )
CSUPATO	Certificat supérieur d'atomeur	2	2	2	3	2	2	1	(3) Réf. <i>i</i> ) et <i>j</i> )
CSUPELECTRONI	Certificat supérieur d'électronicien	3	2	2	5	3	3	1	
CTIRELITE	Certificat de tireur d'élite	1	1	2	2	2	2	1	(11)
MECOUTE	Mention d'écouteur	2	2	2	3	2	1	1	
MMAITCHIEN	Mention de maître-chien	2	2	2	3	3	2	1	(11)

ANNEXE V.  
**POINTS PARTICULIERS.**

- (1) Les élèves font l'objet, après admission, d'une expertise médicale complète en vue d'établir leur aptitude aux spécialités de l'aéronautique navale et à la navigation sous-marine.
- (2) L'admission dans cette spécialité ou ce certificat requiert un Y = 3. La norme Y = 4\*, précisée au point 2 de l'annexe I, est tolérée pour la suite de la carrière.
- (3) Absence de bégaiement.
- (4) Pour le parachutisme, voir instruction citée en référence n).
- (5) Taille > 1,66 m. / absence de pieds plats ou creux avec troubles de la marche / intégrité du rachis à l'examen clinique.
- (6) Sigle G = 2 exigé à l'admission, mais G = 3 toléré dans les suites de la carrière [cf. référence r), article 16].
- (7) Profil donné à titre indicatif. L'expertise d'admission et les visites périodiques sont effectuées suivant les dispositions de l'instruction citée en référence g). La fréquence des examens de contrôle est celle appliquée au personnel de l'aéronautique navale définie dans les instructions citées en référence g) et q).
- (8) Aptitude aux manœuvres de force nécessaire à l'exercice de la spécialité.
- (9) Absence d'affection dermatologique des mains.
- (10) Taille  $\geq$  1,60 m pour le personnel masculin et  $\geq$  1,57 m pour le personnel féminin ; absence de pieds plats ou creux avec troubles de la marche ; intégrité du rachis à l'examen clinique ; absence de toute gêne fonctionnelle à l'effort et de contre-indications aux activités physiques intenses.
- (11) Un examen psychologique est exigé à la sélection.
- (12) Intégrité des poignets et des mains ; vérification de l'intégrité du rachis à l'examen clinique et radiologique ; aptitude médicale au service dans les troupes aéroportées obligatoirement constatée selon les normes définies par l'instruction citée en référence n) sauf pour le sigle C [réf. r)].
- (13) L'aptitude médicale requise est celle exigée pour le volontariat dans les armées.
- (14) Le personnel recruté en tant qu'électromécanicien de sécurité (EMSEC) et pour lequel le sigle Y est supérieur à 3, suivra une carrière dans la branche « sécurité prévention et interventions maritimes » (SECIM) exclusivement.
- (15) Pour l'aptitude médicale minimale des QMF recrutés comme marins pompiers de Marseille, se référer aux critères SIGYCOP de la spécialité MAPOM.